

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 24 septembre 2018
19 h 00
Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le greffier	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC	
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018	5 - 10
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Expansion Dieppe	
10.1.1 Parc affaires et technologie – plan d'affaires – développement – rue Rufin	11 - 50

- 10.2 Ingénierie
 - 10.2.1 Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités 2019-2023 51 - 60
- 11. Arrêtés municipaux
 - 11.1 Arrêté S-6(2018) concernant le contrôle des chiens 61 - 82
 - 11.1.1 1re lecture - TITRE
 - 11.1.2 2e lecture - TITRE
- 12. Avis de motion
- 13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil
- 14. Levée de la réunion

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Parc affaires et technologie – plan d'affaires – développement – rue Rufin
Date: le 24 septembre 2018

Que le conseil :

- accepte en principe le plan d'affaires intitulé : « Plan d'affaires - rue Rufin - Parc affaires et technologie » en vue de l'aménagement d'un terrain de 44 acres situé au bout de la rue Rufin portant le NID 70368584;
- privilégie l'option no 5 présentée dans ledit plan d'affaires préparé par Crandall Engineering Ltd. en date du 18 janvier 2018;
- accepte de mettre à vendre immédiatement les lots 2 et 14 identifiés à l'option no 5 dudit plan d'affaires;
- accepte d'entamer le processus de lotissement en vue de la création d'une nouvelle rue; et
- identifie le modèle de financement privilégié par la Ville de Dieppe en vue de ce projet.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités 2019-2023
Date: le 24 septembre 2018

Que le conseil approuve les projets prioritaires de la Ville de Dieppe dans le cadre du Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités pour la période de 2019 à 2023 tels qu'énoncés ci-dessous:

2019

Préservation de l'asphalte 125 000 \$

Scellement de fissure - avenue Acadie/rue Amirault
(secteur entre la rue Alain-Gillette et le chemin
Chartersville, sauf la section dans le marais)
Microsurfaçage - boulevard Dieppe (secteur entre la
rue Champlain et la Route 15)

Source de financement:

Ville de Dieppe	56 000 \$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B.	69 000 \$

2020

Nivellement et pavage - rue Champlain 1 200 000 \$

(secteur entre la limite ouest de la ville et l'avenue
Acadie)

Source de financement:

Ville de Dieppe	537 600 \$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B.	662 400 \$

Préservation de l'asphalte 200 000 \$

Scellement de fissure - rue Champlain
(Secteur entre l'avenue Acadie et la promenade Midland)
Microsurfaçage - avenue Acadie/rue Amirault (secteur
entre la rue Alain-Gillette et le chemin Chartersville,
sauf la section dans le marais)

Source de financement:

Ville de Dieppe	89 600 \$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B.	110 400 \$

2021

Préservation de l'asphalte 700 000 \$

Scellement de fissure - rue Amirault (section dans
le marais et secteur entre le chemin Chartersville et
le chemin Melanson)
Microsurfaçage - rue Champlain (secteur entre l'avenue
Acadie et promenade Midland)

Source de financement:

Ville de Dieppe	313 600 \$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B.	386 400 \$

2022

Préservation de l'asphalte 600 000 \$

Microsurfaçage - rue Amirault (section dans le marais et
secteur entre le chemin Chartersville et le chemin Melanson)

Source de financement:

Ville de Dieppe	268 800 \$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B.	331 200 \$

2023

Nivellement et pavage - rue Champlain 1 500 000 \$
(secteur entre le boulevard Dieppe et la rue Gorvette)

Source de financement:

Ville de Dieppe	672 000 \$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du N.-B.	828 000 \$